



*Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Communautaire approuvant le
SCoT en date du 20 décembre 2023.
Régis Banquet, Président*



Projet d'Aménagement Stratégique

Qu'est ce qu'un Projet d'Aménagement Stratégique ?

Le PAS : la pièce maîtresse du SCoT

Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), pièce maîtresse du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), définit les orientations d'aménagement retenues par les 83 communes de Carcassonne Agglo. Son objectif est de répondre aux enjeux du développement durable, et donc de répondre aux besoins présents du territoire sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

Les choix d'aménagement pris dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale ne doivent pas entraver l'essor du territoire ou accentuer les déséquilibres urbains existants. Ils doivent au contraire permettre à long terme un développement harmonieux, répondant aux attentes de la population.

Dans cette perspective, les objectifs de développement engagés à l'échelle des 83 communes de Carcassonne Agglo doivent permettre un développement équilibré de l'ensemble du territoire, en garantissant sur le long terme à la fois le progrès social, l'efficacité économique et la protection de l'environnement, les préoccupations majeures pour assurer le développement durable. Le contenu du PAS est défini par l'article L.141-3 du code de l'urbanisme.

La réalisation du PAS intervient après un travail approfondi de diagnostic du territoire, lequel a permis de mettre en exergue les enjeux de développement et de préservation du territoire communautaire. La traduction de ces enjeux en orientations et objectifs correspond à l'élaboration du PAS.

Les orientations et objectifs fixés dans le PAS sont par la suite traduits réglementairement au sein du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

Le contexte législatif et réglementaire à respecter

L'élaboration du SCoT s'inscrit dans le respect des principes du développement durable définis notamment dans :

- > La loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) du 13 décembre 2000 ;
- > La loi Urbanisme et Habitat (UH) du 2 juillet 2003 ;
- > La loi de Modernisation de l'Economie du 4 août 2008 ;
- > La loi relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement du 3 Août 2009 ;
- > La loi Engagement National pour l'Environnement (ENE) grenelle 2 du 12 juillet 2010 ;
- > La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014 ;
- > La loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAAF) du 13 octobre 2014 ;
- > La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 ;
- > La loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques dite « loi Macron » du 6 Août 2015 ;
- > La loi relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine (LCAP) du 7 juillet 2016 ;
- > La loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) du 23 novembre 2018 ;
- > L'ordonnance n°2015-1174 du 23/09/2015 relative à la partie législative du livre 1er du code de l'urbanisme
- > Les 2 ordonnances du 17 juin 2020 n°2020-744 relative à la modernisation des SCoT et n°2020-745 relative à la rationalisation de la hiérarchie des normes applicables aux documents d'urbanisme
- > La loi Climat et Résilience du 22 Août 2021



Le SCoT doit également être conforme avec les dispositions législatives et réglementaires du code de l'urbanisme.

Ces obligations du SCoT se retrouvent pour partie dans son PAS puisque celui-ci définit les orientations et le projet de territoire dans le respect du cadre législatif et réglementaire du SCoT.

Le SCoT, et à travers lui son PAS, est également soumis au respect des orientations, objectifs ou actions des documents opposables de portée supérieure (L.131-1 et 2 du code de l'urbanisme) :

Les SDAGE Rhône-Méditerranée (2022-2027) ;

Le SAGE « Fresquel », ;

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Languedoc-Roussillon (SRCE) ;

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) d'Occitanie approuvé en septembre 2022 et en cours de modification;

Les Plans de gestion des risques d'inondations (PGRI)



Article L141-3 du Code de l'Urbanisme Modifié par LOI n°2021-1104 du 22 août 2021 - art. 194 (V)

« Le projet d'aménagement stratégique définit les objectifs de développement et d'aménagement du territoire à un horizon de vingt ans sur la base d'une synthèse du diagnostic territorial et des enjeux qui s'en dégagent. Ces objectifs peuvent être représentés graphiquement. Ils concourent à la coordination des politiques publiques sur les territoires, en favorisant un équilibre et une complémentarité des polarités urbaines et rurales, une gestion économe de l'espace limitant l'artificialisation des sols, les transitions écologique, énergétique et climatique, une offre d'habitat, de services et de mobilités adaptés aux nouveaux modes de vie, une agriculture contribuant notamment à la satisfaction des besoins alimentaires locaux, ainsi qu'en respectant et mettant en valeur la qualité des espaces urbains comme naturels et des paysages.

Le projet d'aménagement stratégique fixe en outre, par tranches de dix années, un objectif de réduction du rythme de l'artificialisation. »



Méthode de construction du PAS :

Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS- appelé auparavant Projet d'aménagement et de développement durable- PADD*) de Carcassonne Agglo s'est construit de façon collective de janvier 2018 à juillet 2019 à l'occasion de temps de rencontres et de débats entre élus, partenaires et habitants du territoire

Débatu une première fois en septembre 2019, il fait l'objet d'un second débat en septembre 2021 pour accompagner l'intégration des communes de Pomas et Trassanel au projet communautaire et prendre en compte les évolutions législatives liées à la promulgation de la loi Climat et Résilience (+ passage du PADD au PAS)

** L'ordonnance n° 2020-744 -17 juin 2020 relative à la modernisation des SCoT a modifié le contenu des SCoT : le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) a remplacé le Projet d'aménagement et de développement durable - PADD*

Les grandes étapes de constructions



Février 2018 : Carnet du participant

Toutes les communes étaient invitées à se prononcer sur les enjeux prioritaires à traiter dans le projet de territoire



Avril 2018 : Ateliers participatifs avec la population

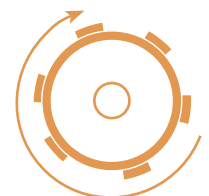


Mai 2018 : Ateliers de travail

Premières discussions entre élus autour des orientations du PADD



Mai-Sept 2018 : Balades du SCoT (Villar en Val et Castans)



Juin 2018 : PADD Tour

Découvertes des enjeux du territoire avec les élus à l'occasion d'un voyage sur le Canal du Midi



Septembre 2018 : Séminaire de travail

Les élus ont travaillé sur l'armature, les objectifs de développement et la maîtrise de la consommation d'espace



Octobre 2018 : Ciné-Débat sur la consommation des terres agricoles



Avril 2019 : Restitution du projet pédagogique porté par les collégiens



Mai 2019 : Séminaire de travail

Présentation de la structure du PADD du SCoT



Juin 2019 : Questionnaire Grand Public SCoT/PGD 1320 réponses



Juin 2019 : Ateliers de travail par dialogue du SCoT

Travail sur les orientations du PADD



Rando SCoT - Castans (septembre 2018)

Séminaire des Maires (mai 2018)



Atelier Rouffiac d'Aude (avril 2018)

PRÉAMBULE : LES TRANSITIONS AU CŒUR DU PROJET

Carcassonne Agglo souhaite construire un projet de territoire ambitieux au travers de son Schéma de Cohérence Territoriale. Confronté à de multiples défis- changement climatique, vieillissement de la population, précarité économique-, l'agglomération entend mettre les transitions au cœur de son projet à horizon 2042. Cet impératif s'exprime ainsi en transversalité tout au long du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS).

L'aménagement du territoire doit donc être pensé dans la transition environnementale et énergétique, assis sur une organisation territoriale. Pour atténuer et s'adapter aux effets du changement climatique, les choix doivent être pensés de manière durable. L'accès au numérique et plus particulièrement du Très Haut Débit (THD) partout et pour tous, doit être un vecteur du développement du territoire. Enfin, l'urbanisation se doit d'être innovante tout en étant respectueuse du patrimoine environnemental et paysager du territoire

La proximité et l'innovation, clés d'un projet vertueux

Le territoire de Carcassonne Agglo subit de plein fouet les deux phénomènes majeurs du XXIe siècle en Europe : le changement climatique avec des périodes de sécheresse allongées et des aléas météorologiques violents mais aussi la transition démographique avec un vieillissement prononcé de la population. Face à ces défis, l'Agglo souhaite s'inscrire dans une politique innovante qui mise sur la proximité pour répondre aux bouleversements à venir.

La transition énergétique est au cœur du projet carcassonnais. Le territoire bénéficie de nombreuses opportunités pour produire de l'énergie renouvelable, il s'agira donc de faciliter l'émergence de projets tout en préservant le paysage et la qualité de vie des habitants. Cette réflexion s'étendra aussi aux consommateurs d'énergie : développer un parc de logements et de locaux d'activités plus vertueux, accompagner le développement des mobilités alternatives à la voiture... Les circuits-courts ou de proximité permettront de consolider l'économie locale tout

en réduisant l'émission de gaz à effet de serre liés au transport ; mais aussi en répondant aux attentes sociétales de mieux se nourrir.

Afin de conforter la qualité de vie de tous les habitants, la revitalisation des centralités (centre-ville, centres-bourgs et centre-villages) est considérée comme une priorité absolue du projet. Permettre à chaque habitant d'accéder facilement aux services et commerces de première nécessité est un enjeu fort dans un contexte où le vieillissement et la précarité sociale peuvent limiter la mobilité.

La diversité au service d'un projet commun

Mosaïque de territoires aux histoires et paysages divers, le territoire s'organise autour de l'agglomération carcassonnaise qui fournit une part importante des services et emplois aux habitants des autres communes. La mise en place d'une armature urbaine consolidée, s'appuyant sur ces caractéristiques différenciées, permettra d'écrire un projet où chacun trouvera sa place, au plus près des réalités du territoire.

La mise en réseau de ces énergies est un enjeu fort du projet et passera par la constitution d'une offre de mobilité performante. La prédominance écrasante de la voiture dans les trajets quotidiens fragilise les ménages les plus précaires. Le développement d'offres alternatives complémentaires devrait permettre de développer de nouvelles pratiques : covoiturage, bus, vélo...

Cette multiplicité des paysages et de l'offre culturelle et de loisirs viendra soutenir directement le renforcement de l'activité touristique en améliorant le maillage du territoire et la lisibilité de l'offre proposée tant au cœur de la ville-centre qu'entre les sites d'intérêt sur l'ensemble du territoire de Carcassonne Agglo.

Les transitions pour le développement de l'emploi et de la qualité de vie

Pour répondre à des situations de précarité énergétiques et sociales croissantes, les transitions sont un levier pour l'agglomération afin de changer la donne sociale du territoire et améliorer la qualité de vie de ces habitants.

La transition numérique, dont le Pôle numérique de Carcassonne doit être le fer de lance, doit être accélérée sur le territoire : c'est une opportunité bien évidemment économique mais aussi sociale dans un territoire caractérisé d'abord par sa forte ruralité. Elle est une source de lien entre habitants, entre entrepreneurs et entre associations, contribuant à mobiliser les énergies pour le développement du territoire.



Vue sur la plaine audoise depuis le massif de l'Alaric

Les Orientations du PAS

AXE 1 – FAIRE DES TRANSITIONS UNE OPPORTUNITÉ POUR DÉVELOPPER UN TERRITOIRE RÉSILIENT

Orientation n°1 : Anticiper les effets du changement climatique sur la gestion des ressources et des risques

Orientation n°2 : Faire du territoire un acteur majeur en matière de transition énergétique

Orientation n°3 : Préserver et valoriser la qualité des cadres de vie, richesses immatérielles du territoire

Orientation n°4 : Utiliser le numérique comme un outil au service du territoire

Orientation n°5 : Prendre en compte les enjeux de santé et d'accompagnement social

AXE 2 – DÉVELOPPER UN TERRITOIRE DE PROXIMITÉ, EN CONFORTANT LE RÔLE DES CENTRALITÉS

Orientation n°1 : Accueillir les nouveaux habitants en s'appuyant sur l'armature urbaine

Orientation n°2 : Revitaliser l'ensemble des centralités (centre-ville, centre-bourg et centre-village) en développant des démarches transversales

Orientation n°3 : Développer une politique commerciale en faveur des centralités

Orientation n°4 : Construire des parcours résidentiels pour répondre aux besoins de tous les habitants

Orientation n°5 : Réfléchir les services et les mobilités au sein des dialogues du SCoT



AXE 3 – DÉVELOPPER UN TERRITOIRE ATTRACTIF, EN S'APPUYANT SUR UN POSITIONNEMENT STRATÉ- GIQUE

Orientation n°1 : Affirmer sa position au cœur de la Région Oc-
citanie

Orientation n°2 : Construire une offre économique attractive et
complémentaire

Orientation n°3 : Conforter les agricultures du territoire

Orientation n°4 : Renforcer l'offre touristique, socle du rayonne-
ment local



UNE ARMATURE TERRITORIALE, SOCLE DU DÉVELOPPEMENT

Le territoire se structure autour d'une armature territoriale qui témoigne du poids de l'Histoire et de la variété des paysages en s'appuyant sur les microbassins fonctionnels autour desquels s'organise la vie quotidienne des habitants, notamment en termes d'accessibilité aux services et aux loisirs.

Au centre de ce fonctionnement, le **cœur d'agglomération** concentre la gamme la plus dense et diversifiée en termes de services et d'activités économiques.

En son centre, l'articulation entre les trois **villes-moteurs** doit permettre de répondre à la diversité des besoins. La ville de Carcassonne est le centre névralgique de l'agglomération où se concentre population, services et emplois. Trèbes se positionne dans la conurbation comme la porte d'entrée Est de la ville-centre et Villemoustaussou la porte d'entrée Nord de la ville-centre. Ce **centre urbain** concentre ainsi à lui seul près de 50 % de la population de l'agglomération.

Les **autres communes du cœur d'agglomération** présentent une offre plus limitée de services. Elles viennent soutenir le développement des bourgs-moteurs en proposant une offre d'accueil et de services complémentaire pour les nouveaux habitants.

En-dehors de ce cœur d'agglomération, le territoire s'organise en **bassins de vie** autour de pôles locaux. Le SCoT les nomme « **Dialogue du SCoT** ».

Ces cinq secteurs (Minervois, Nord Carcassonnais, Cabardès, Malepère-Sud et Piémont-Val de Dagne) constituent des espaces cohérents, tous polarisés par le cœur d'agglomération mais chacun caractérisé par des dynamiques et des paysages qui lui sont propres.

Les **pôles d'équilibre** (Alzonne, Capendu, Conques-sur-Orbiel et le bi-pôle Peyriac-Rieux-Minervois) viennent offrir une gamme de services intermédiaires. Leur rôle économique est renforcé notamment à destination des artisans pour offrir un relais de proximité à l'échelle de l'agglomération.

Les **pôles de proximité** complètent l'offre des bourgs relais par une offre partielle ou spécialisée en services ou en matière de développement économique à l'échelle des aires d'influences.

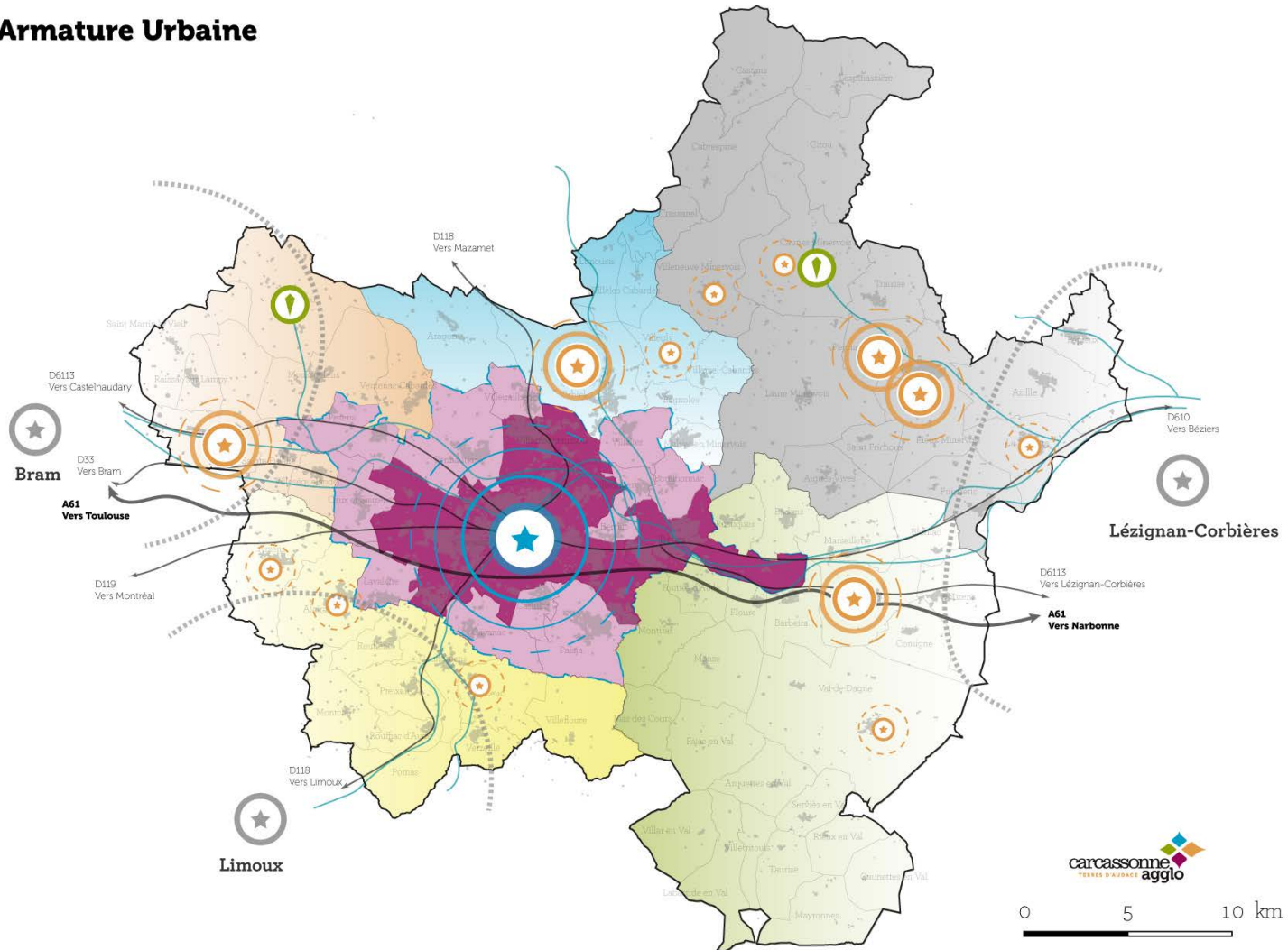
Les **villages touristiques** disposent d'un fort rayonnement culturel au sein de l'Agglomération et en-dehors. Dotés d'équipements ou de structures d'accueil significatifs, ils se caractérisent par des intensités très différentes suivant la saison.

Les **communes d'hyperproximité** présentent une offre limitée de services. Pour les plus importantes, l'enjeu est de conserver une offre commerciale de première nécessité en cœur de bourg.

Les marges du territoire sont aussi en relation directe avec les **pôles structurants voisins** (Limoux, Bram et Lézignan-Corbières) qui fournissent services et emplois à leurs habitants. Le projet doit prendre en compte ces interactions pour anticiper les besoins en termes de mobilité notamment.



Armature Urbaine



Coeur d'agglomération		Pôles relais		Pôles voisins		Dialogue du SCoT	
	Ville-centre		Pôles d'équilibre		Pôles d'influence		Piémont et Val-de-Dagne
	Centre urbain du Coeur d'agglomération		Pôles de proximité		Aires d'influence des pôles extérieurs		Cabardès
	Autres communes du Coeur d'agglomération				Communes spécialisées		Nord Carcassonnais
							Minervois
							Malepère - Sud



AXE 1 – FAIRE DES TRANSITIONS UNE OPPORTUNITÉ POUR DÉVELOPPER UN TERRITOIRE RÉSILIENT

Rappel des enjeux issus du diagnostic :

- >> S'inscrire dans une véritable politique de transition écologique
- >> Réfléchir au paysage que le territoire de Carcassonne Agglo souhaite construire et valoriser dans ses futurs choix de planification et d'aménagement du territoire
- >> Placer l'eau (dans toutes ses composantes) comme un élément central du Projet
- >> Développer les énergies renouvelables mais en réfléchissant collectivement aux lieux d'implantation et au mix énergétique
- >> Concilier développement et aménagement du territoire et respect de l'intégrité de la Trame verte et bleue
- >> Mieux intégrer la question du ruissellement et des risques qui en découle dans la planification urbaine



AXE 1 – FAIRE DES TRANSITIONS UNE OPPORTUNITÉ POUR DÉVELOPPER UN TERRITOIRE RÉSILIENT

Orientation n°1 : Anticiper les effets du changement climatique sur la gestion des ressources et des risques

- 1- Développer des solutions innovantes pour diminuer les risques
- 2- Préserver et optimiser les ressources en eau
- 3- Accompagner l'agriculture, la sylviculture et la viticulture dans les transitions

Orientation n°2 : Faire du territoire un acteur majeur en matière de transition énergétique

- 1- Développer les énergies renouvelables en préservant les paysages et les terres agricoles
- 2- Développer des mobilités durables pour tous
- 3- Améliorer la performance énergétique du parc de logements et de locaux d'activités
- 4- Améliorer la gestion des déchets

Orientation n°3 : Préserver et valoriser la qualité des cadres de vie, richesses immatérielles du territoire

- 1- Préserver les espaces agricoles et naturels à enjeux
- 2- Ménager les paysages emblématiques
- 3- Limiter l'étalement urbain

Orientation n°4 : Utiliser le numérique comme un outil au service du territoire

- 1- Développer le très haut débit pour tous
- 2- Poursuivre le développement et la mise en réseau des tiers-lieux et espaces de co-working
- 3- Faire des transitions en cours des outils de développement économique mais aussi d'accompagnement social

Orientation n°5 : Prendre en compte les enjeux de santé et d'accompagnement social

- 1- Réduire l'exposition des habitants
- 2- Développer des aménagements de proximité favorisant un environnement sûr et sain
- 3- Lutter contre les déserts médicaux
- 4- Conforter l'action sociale sur le territoire, notamment en anticipation du vieillissement de la population

Orientation n°1 : Anticiper les effets du changement climatique sur la gestion des ressources et des risques

Carcassonne Agglo fait partie des territoires les plus exposés aux risques liés au changement climatique. Sécheresse et pluies torrentielles sont autant de phénomènes qui gagnent en fréquence et en intensité sur le territoire, réinterrogeant les capacités du territoire à anticiper les risques et à s'adapter à la disponibilité variable des ressources.

Le 15 octobre 2018, 71 des 83 communes de Carcassonne Agglo ont été touchées durement par un phénomène intense d'épisode « méditerranéen », provoquant de nombreuses victimes et destructions. Une douzaine d'entre elles ont été particulièrement touchées, le phénomène entraînant la destruction totale ou partielle de près de 300 logements.

Le risque Incendie est également bien présent. Le 14 août 2019, un incendie a ravagé 900 ha végétation sur le secteur du Val de Dagne.

OBJECTIFS :

- ▶ Limiter l'exposition aux risques naturels et technologiques
- ▶ Préserver la ressource en eau
- ▶ Accompagner le développement des énergies renouvelables
- ▶ Limiter l'étalement urbain
- ▶ Améliorer l'état des continuités écologiques
- ▶ Développer les modes alternatifs à la voiture individuelle

1- Développer des solutions innovantes pour diminuer les risques

Face à l'augmentation des risques, Carcassonne Agglo souhaite se positionner en pionnier et devenir un territoire d'expérimentation en faveur de la résilience.

> Adapter et rendre résilient les aménagements existants et futurs face au risque inondation.

> Accompagner les expérimentations contre le risque incendie (pâturage...) dans le cadre du SCoT et valoriser les démarches concluantes.

> Prendre davantage en compte l'exposition à l'aléa retrait-gonflement d'argile dans les aménagements.

> Prendre en compte la protection des populations et des milieux dans le développement d'activités industrielles pouvant présenter un risque.



Risque incendie dans le Val de Dagne

2- Préserver et optimiser les ressources en eau

Le changement climatique sur Carcassonne Agglo met la ressource en eau sous tension. Les périodes de sécheresse et de fortes températures s'allongent et provoquent une raréfaction de la ressource sur les périodes estivales. Des pénuries sont d'ailleurs déjà observées régulièrement.

- > *Préserver la ressource en termes quantitatifs et/ou qualitatifs.*
- > *Limiter les risques de pollution au niveau des périmètres de captage ou des cours d'eau. Une attention particulière sera portée sur la vallée de l'Orbiel dans ce cadre.*
- > *Préserver les continuités de la Trame Bleue en évitant la création de nouveaux obstacles à l'écoulement des cours d'eau dans les aménagements.*
- > *Optimiser les réseaux et de traitement des eaux pluviales doit permettre de limiter les pertes et les pollutions éventuelles de la ressource.*
- > *Développer la couverture du territoire en schémas directeurs d'alimentation en eau potable et d'assainissement.*
- > *Accompagner l'évolution des usages particuliers professionnels ou agricoles vers une pratique plus durable de la ressource en eau. Le territoire peut s'appuyer dans ce cadre sur son Plan de Gestion de la Ressource en Eau.*
- > *Intégrer le développement et la performance du réseau d'irrigation dans la plaine de l'Aude dans cette démarche d'optimisation et d'économie de la ressource en eau.*
- > *Développer l'urbanisation du territoire en adéquation avec les capacités de la ressource.*

3- Accompagner l'agriculture, la sylviculture et la viticulture dans les transitions

Les agricultures représentent près de 60 % de l'occupation des sols de Carcassonne Agglo. Le changement climatique a de lourdes conséquences sur les cultures qui s'observent dès aujourd'hui sur les paysages du territoire. Carcassonne Agglo souhaite se positionner aux côtés de ses agriculteurs face à ce défi. Le projet agroenvironnemental et climatique porté par Carcassonne Agglo est un exemple de démarche partenariale en faveur du changement de pratique.


- > *Conforter le rôle local de l'agriculture en développant le Projet Alimentaire Territorial.*
- > *Accompagner l'agriculture dans l'évolution de ses pratiques face au changement climatique. Le choix de espèces est un élément important d'adaptation aux nouvelles conditions d'exploitation.*
- > *Anticiper l'avenir sylvicole des massifs forestiers de la Montagne Noire qui arrivent à maturité. Inscrire ces forêts dans le projet économique et énergétique de Carcassonne Agglo tout en ménageant les grands Paysages de demain.*



Orientation n°2 : Faire du territoire un pionnier en matière de transition énergétique

La prise en compte des enjeux climatiques et la réduction des émissions de gaz à effet de serre nécessitent la mise en œuvre de politiques publiques ambitieuses qui auront des retombées positives en termes d'emplois et de qualité de vie à court et moyen termes.

Carcassonne Agglo souhaite ainsi s'inscrire dans une démarche ambitieuse en matière de performance énergétique. Le projet doit ainsi permettre d'accompagner l'objectif de devenir un territoire à énergie positive à horizon 2050, dans la lignée des objectifs retenus à l'échelle régionale (Région à Énergie Positive). Il s'agit ainsi de se donner les moyens de réduire de près de 50 % la consommation d'énergie sur le territoire et d'affirmer une indépendance énergétique grâce aux énergies renouvelables.



Carcassonne Agglo élabore son Plan Climat Air Énergie Territorial qui doit lui permettre d'identifier et de mener à bien les actions qui le mèneront vers son objectif d'indépendance énergétique à horizon 2050 en tablant sur un développement des énergies renouvelables et sur une diminution de la consommation d'énergie.

OBJECTIFS :

- ▶ Viser l'indépendance énergétique en 2050
- ▶ Diminuer de moitié la consommation d'énergie sur le territoire
- ▶ Proposer des solutions alternatives à la voiture individuelles
- ▶ Lutter contre la précarité énergétique

1- Développer les énergies renouvelables en préservant les paysages et les terres agricoles

Afin de mener à bien ses objectifs ambitieux d'**indépendance énergétique à horizon 2050**, le territoire souhaite prolonger la dynamique en faveur des **énergies renouvelables** déjà amorcée.

> Développer toutes les énergies renouvelables en adéquation avec les capacités du territoire et dans le respect de la qualité de vie des habitants et des paysages.

> Accompagner la production individuelle des particuliers et les unités de micro-production afin de mobiliser toutes les ressources du territoire.

> Ouvrir le capital des futures sociétés d'exploitation d'énergies renouvelables aux collectivités locales ou aux démarches citoyennes afin que ces projets redeviennent territoriaux. Carcassonne Agglo et les communes pourront pour cela s'appuyer sur l'ingénierie développée par le SYADEN.

> Encourager la production d'énergie par l'agriculture que ce soit par la valorisation des sous-produits/déchets agricoles-unités de méthanisation) ou la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments d'exploitation. Cependant, la production d'énergie ne doit pas entrer en concurrence avec l'activité agricole ni porter atteinte à l'exploitation de terres à valeur agronomique.

2- Développer les écomobilités

Le transport routier représente près de 44 % de la consommation d'énergie de Carcassonne Agglo. Le territoire est fortement dépendant de la voiture individuelle pour les déplacements du quotidiens. L'offre alternative en-dehors du cœur d'agglomération reste encore peu développée. Un des enjeux majeurs est l'**organisation du rabattement vers Carcassonne** vers laquelle se concentre les déplacements pour le travail, le loisir ou même la correspondance avec les infrastructures de transport de haute performance (gare, aéroport). L'objectif affiché est de **réduire la précarité énergétique** des habitants liée aux déplacements **tout en optimisant les temps de déplacements** du quotidien.

> *S'appuyer sur le Pôle d'Echange Multimodal de Carcassonne (PEM) pour organiser les correspondances entre modes que ce soit à l'échelle locale ou à une échelle élargie.*

> *Développer l'intermodalité, en mettant en place des parkings-relais en entrée de ville assurant la connexion au réseau structurant de transport en commun.*

> *Développer les aires de covoiturage à proximité des principaux axes du territoires.*

> *Encourager les réflexions de mutualisation à l'échelle d'entreprises, de zones d'activités ou d'administration.*

> *Encourager la requalification de la ligne Carcassonne-Quillan, la réaménagement ou l'ouverture de certaines haltes sur cette ligne*

> *Favoriser les modes actifs de déplacements tels que la marche ou le vélo, à travers notamment la réalisation d'un schéma modes actifs intercommunal*

> *Soutenir les solutions de mobilité durable telles que l'autostop organisé, l'autopartage, la mobilité solidaire...*

> *Encourager toute innovation de solution de mobilité durable.*

3- Améliorer la performance énergétique du parc de logements et de locaux d'activités

Près de 50 % de l'énergie consommée sur le territoire l'est par le bâti résidentiel ou d'activités. Carcassonne Agglo se caractérise par un parc important de bâti ancien dont la performance énergétique est encore très perfectible. Dans l'objectif de **réduire de 50 % la consommation d'énergie à horizon 2050**, l'amélioration de la performance énergétique du bâti est un enjeu majeur pour le territoire.

> *Développer un parc de constructions neuves exemplaires. en encourageant l'innovation et l'expérimentation soit en matière de forme de bâti, de technique de construction ou d'implantation.*

> *Accompagner la rénovation énergétique du parc ancien.*

> *Faire des zones d'activités des espaces exemplaires en matière de performance énergétique. Reconquérir les espaces artificialisés propices au développement des énergies renouvelables (parkings, toiture, délaissés...).*

> *Développer les réflexions à l'échelle des zones afin de faire émerger des projets potentiels d'écologie industrielle et de réseaux de chaleur.*

4- Améliorer la gestion des déchets

L'optimisation de la gestion des déchets sur Carcassonne Agglo est aussi un enjeu majeur et une opportunité de s'affirmer sur le volet environnementale. Le territoire dispose déjà de **projets d'unités de valorisation et de tri** permettant d'augmenter la part des déchets valorisés.

> *Soutenir et développer les unités de méthanisation sur le territoire en lien avec l'activité agricole.*

> *Accompagner les initiatives pour le développement de l'économie circulaire sur le territoire notamment en lien avec les activités de construction.*

> *prévoir la possibilité de création d'un Centre d'Enfouissement Technique pour la mise en décharge des déchets inertes*



Orientation n°3 : Préserver et valoriser la qualité des cadres de vie, richesses immatérielles du territoire

Carcassonne Agglo bénéficie d'un cadre reconnu internationalement. Son patrimoine historique et naturel fait la richesse du territoire. Le projet doit préserver ces caractéristiques et les valoriser afin de contribuer à l'attractivité du territoire.

Le SCoT ambitionne de protéger et valoriser les espaces naturels, agricoles, forestiers et les paysages, de remettre en bon état les continuités écologiques et de lutter contre l'étalement urbain.

Son rôle est essentiel pour préserver de l'urbanisation des espaces naturels reconnus pour leurs richesses, mais ne faisant pas l'objet de protection stricte sur certains sites ponctuels.

OBJECTIFS :

- ▶ Viser une réduction d'au moins 50 % du rythme de consommation foncière
- ▶ Produire 50 % des nouveaux logements au sein de l'enveloppe urbaine à l'échelle de l'agglomération
- ▶ Limiter l'artificialisation des espaces agricoles et naturels à enjeux
- ▶ Améliorer la qualité des entrées de ville
- ▶ Développer la nature en ville
- ▶ Adapter la densité au contexte urbain

1- Préserver les espaces agricoles et naturels à enjeux

Face à la dynamique d'urbanisation et d'artificialisation des sols à l'œuvre sur le territoire, les espaces agricoles et naturels sont soumis à une forte pression, principalement aux abords de la ville-centre et dans la plaine Audoise. Pour cette raison, Carcassonne Agglo souhaite **marquer les limites de l'urbanisation du cœur d'agglomération**.

> *Préserver les terres irriguées et/ou irrigables en priorité.*

> *Limiter les extensions sur les surfaces agricoles.*

> *Valoriser la Trame Verte et Bleue.*

> *Préserver la continuité des corridors écologiques. Au sein du sillon audois, chercher à reconstituer les corridors lorsque cela est possible. Etre vigilant à l'impact des aménagements prévus sur le site de l'aéroport de Carcassonne.*

> *Anticiper les impacts de l'urbanisation sur les Grands Paysages.*

> *Protéger les zones humides.*



Vue sur le sillon audois depuis l'Alaric

2- Ménager les paysages emblématiques

Le territoire bénéficie d'unités paysagères variées et à la forte identité. Des grands paysages, formés principalement par l'ouverture du sillon audois entre Montagne Noire, Alaric et Corbières, jusqu'aux nombreux villages typiques, les paysages du Carcassonnais sont riches et variés. Ils sont souvent mis en péril par l'urbanisation.

> Mettre en valeur le patrimoine architectural et culturel de Carcassonne Agglo comme un élément majeur dans l'affirmation de l'identité du territoire et son rayonnement.

> Améliorer la qualité des aménagements et des espaces publics dans les centralités. La place de la nature en ville, l'usage de matériaux en adéquation avec l'existant et l'accessibilité sont autant d'éléments qui viennent concourir à la mise en valeur des centres anciens.

> Requalifier les entrées de villes et de bourgs en agissant notamment sur la qualité des extensions résidentielles et économiques.

> Protéger les cônes de vues vers les villages, notamment ceux implantés en hauteur.

> Ménager les Grands Paysages en anticipant l'impact d'infrastructures nouvelles (énergies renouvelables, transport...) et du changement climatique (essences présentes, cultures pratiquées...).

3- Limiter l'étalement urbain

Le territoire a consommé pratiquement 680 hectares ces dix dernières années pour assurer son développement, principalement pour accueillir de nouveaux logements. Afin de tendre vers le zéro artificialisation souhaité à l'échelle régionale, Carcassonne Agglo souhaite afficher un premier pallier ambitieux à horizon 2042.

Réduisant, a minima, de 50 % le rythme de consommation foncière observé ces dix dernières années en le limitant à 34 ha en moyenne par an toutes destinations confondues sur la période 2022-2032 et d'engager une trajectoire de diminution de l'artificialisation des sols à horizon 2042.

> Développant la maîtrise foncière dans l'enveloppe urbaine afin de produire environ 50 % des nouveaux logements au sein de celles-ci ; cet objectif est à l'échelle de Carcassonne Agglo et peut différer d'une commune à l'autre.

> Proposant des densités adaptées au contexte urbain sous des formes urbaines qui viendront contribuer à la qualité de vie des centralités.

> Limitant le mitage urbain en confortant en priorité les bourgs et les principaux hameaux.

> Densifiant les hameaux en capacité d'accueillir de nouveaux logements.



Orientation n°4 : Utiliser le numérique comme un outil au service du territoire

La révolution numérique interroge nos pratiques et nécessite une adaptation des activités et un accompagnement des transformations en cours : télétravail, e-administration, e-santé, e-commerce, e-learning,...

Dans un territoire vaste et peu dense, le numérique est une opportunité forte pour recréer du lien et développer l'économie. ; voire de l'attractivité.

Carcassonne Agglo s'est engagée fortement pour le déploiement des infrastructures et le développement des usages au service des habitants et des entreprises.

OBJECTIFS :

- ▶ Accompagner le déploiement du Très Haut Débit
- ▶ Faire du numérique un levier d'innovation économique et sociale
- ▶ Développer les outils numériques pour renforcer l'accessibilité des services et de l'emploi
- ▶ Mettre en relation des tiers-lieux et espaces de co-working

1- Développer le très haut débit pour tous

En cohérence avec le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de l'Aude, le déploiement du Très Haut Débit sur le territoire doit permettre le désenclavement des territoires les plus ruraux et soutenir le développement économique de l'agglomération.

> Déployer prioritairement le Très Haut Débit vers les sites d'activités et les centres-villes/bourgs.

> Anticiper les aménagements nécessaires au déploiement.

2- Poursuivre le développement et la mise en réseau des tiers-lieux et espaces de co-working

Le numérique doit être un **levier de développement économique** et une opportunité de réduire les déplacements quotidiens pour le travail.

> Développer les espaces de co-workings et de tiers-lieux.

> Mettre en réseau ces différents lieux afin de partager les savoir-faire, de favoriser l'innovation et de répondre à la grande diversité des attentes des utilisateurs. Cette démarche permettra aussi de construire des synergies et des coopérations entre entrepreneurs en faveur de l'innovation.

3- Faire des transitions en cours des outils de développement économique mais aussi d'accompagnement social

La numérisation de l'économie est un élément essentiel de développement économique. Carcassonne Agglo a fait le choix de s'appuyer fortement sur ce levier afin de redynamiser son tissu économique. Le **pôle numérique de Carcassonne** est le fer-de-lance de cette politique qui doit permettre au numérique de se diffuser dans tout le tissu économique et de faire naître de nouveaux projets innovants sur le territoire.

- > Favoriser la porosité entre numérique et filières traditionnelles afin de développer l'innovation.
- > Faire du numérique un outil de performance des services publics pour tous les habitants du territoire.
- > Accompagner la numérisation progressive des services publics par des lieux de rencontre et de pédagogie.
- > S'appuyer sur une donnée publique consolidée et enrichie pour en faire une ressource territoriale accessible à tous via l'open data.
- > Garantir l'accès à certains services en s'appuyant sur le numérique (formation, consultation, administration à distance) et sur la mise en place de Maison de Services au Public. Ces dispositifs permettront ainsi de lutter contre la fracture numérique.



Orientation n°5 : Prendre en compte les enjeux de santé et d'accompagnement social

Sur un territoire marqué par la précarité et l'exposition aux risques, la prise en compte des enjeux de santé dans l'aménagement est un préalable essentiel au développement de la qualité de vie des habitants. Carcassonne Agglo souhaite s'engager pour créer un environnement sûr et sain pour l'ensemble de sa population.

OBJECTIFS :

- ▶ Diminuer les risques et nuisances liés au transport
- ▶ Limiter l'exposition de la population aux pollutions
- ▶ Développer un parc de logement sain et sûr
- ▶ S'appuyer sur la nature en ville pour créer des respirations en milieu urbain et lutter contre les îlots de chaleur

1- Réduire l'exposition des habitants

Les habitants de Carcassonne Agglo sont exposés quotidiennement à de nombreuses nuisances et pollutions qui pèsent sur leur santé.

- > *Limiter l'exposition des habitants aux pollutions intérieures et extérieures liées à la qualité des bâtiments et du chauffage.*
- > *Réduire les circulations, soit par la maîtrise de la vitesse, soit par la piétonnisation de certains secteurs, afin de réduire la pollution liée au transport, de limiter la dangerosité de certains axes et d'atténuer les nuisances liées au bruit.*
- > *Renforcer les aménagements anti-bruits face à certains aménagements ou infrastructures.*
- > *Accompagner les riverains de la vallée de l'Orbiel face au risque sanitaire lié à la pollution.*

2- Développer des aménagements de proximité favorisant un environnement sûr et sain

Carcassonne Agglo souhaite préserver davantage l'environnement afin de contribuer à un cadre de vie sain pour ses habitants.

- > *Maintenir des espaces de respiration en centralités grâce à la restauration de la place de la nature en ville et le développement d'espaces de loisirs.*
- > *Soutenir les démarches engagées par les communes d'entretien sans pesticides.*
- > *Dans le cœur d'agglomération, porter une attention supplémentaire aux îlots de fraîcheur.*
- > *Réhabiliter les sites pollués et prévenir les friches pour réduire l'impact de l'activité humaine.*
- > *Améliorer la qualité des cours d'eau et préserver les périmètres de captage.*

3- Lutter contre les déserts médicaux

Carcassonne Agglo est confronté, au même titre que nombre de territoires, à la problématique de la démographie médicale en zone peu dense. La compétence intercommunale en matière d'action sociale permet d'avoir un regard intercommunal sur des enjeux de société qui pèsent sur l'ensemble de bassins de vie.

> Favoriser les démarches de regroupement de professionnels au sein de maisons de santé.

> Accompagner le développement des consultations à distances et de solutions mobiles.

4- Conforter l'action sociale sur le territoire, notamment en anticipation du vieillissement de la population

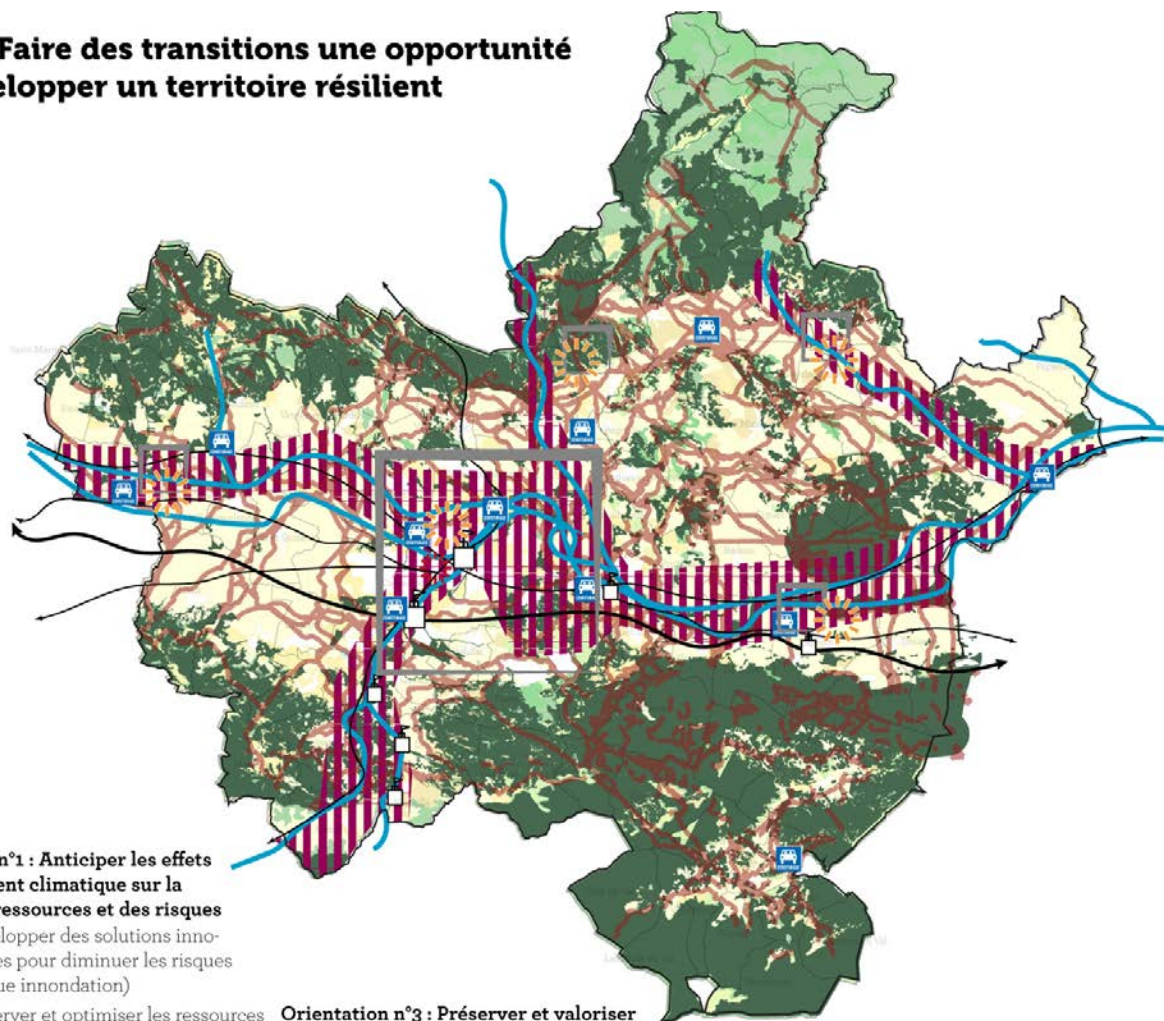
Via le Centre intercommunal d'action sociale, le territoire a mis l'accompagnement de la population au cœur de sa politique afin de favoriser l'accès aux services pour la population.

> Anticiper les effets du vieillissement de la population en proposant des services adaptés notamment en termes de mobilité, de santé et d'accompagnement de logement.




> Faire du lien social un levier de revitalisation des bourgs et des villages.




Axe 1 : Faire des transitions une opportunité de développer un territoire résilient





Orientation n°1 : Anticiper les effets du changement climatique sur la gestion des ressources et des risques

-  Développer des solutions innovantes pour diminuer les risques (risque inondation)
-  Préserver et optimiser les ressources en eau
-  Accompagner l'agriculture, la sylviculture et la viticulture dans les transitions


Orientation n°2 : Faire du territoire un acteur majeur de la transition énergétique

-  Développer des mobilités durables pour tous (gares existantes et haltes à rouvrir) (aires de covoiturage)



Orientation n°3 : Préserver et valoriser la qualité des cadres de vie, richesses immatérielles du territoire

-  Préserver les espaces agricoles et naturels à enjeux (Réservoirs de biodiversité)
-  (Corridors à préserver)

Orientation n°4 : Utiliser le numérique comme un outil au service du territoire

-  Poursuivre le développement et la mise en réseau des tiers-lieux et espaces de co-working

Orientation n°5 : Prendre en compte les enjeux de santé

-  Développer des aménagements de proximité favorisant un environnement sûr et sain
-  Réduire l'exposition des habitants (principales infrastructures routières)

Pour rappel, le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) ne constitue pas un document opposable aux tiers.

Les cartes contenues dans le présent PAS ont une valeur informative : elles sont destinées à faciliter la lecture et la spatialisation d'une partie des objectifs et orientations qui y sont définies. A ce titre, elles ne sont pas exhaustives. Ces cartes sont accompagnées d'une légende présentant sous une forme synthétique les orientations générales du PAS correspondant à chaque figuré de la carte. La légende reprend l'organisation par objectif de la partie textuelle. Certains figurés peuvent correspondre à plusieurs orientations.

Elles entendent faciliter la compréhension des enjeux du territoire et ne constituent ni des axes, ni des objectifs ou des orientations du projet intercommunal. »



AXE 2 – DÉVELOPPER UN TERRITOIRE DE PROXIMITÉ, EN CONFORTANT LE RÔLE DES CENTRALITES

Rappel des enjeux issus du diagnostic :

- >> Redynamiser les centres-bourgs
- >> Diversifier l'offre de logements notamment vers les petits logements et le collectif
- >> Limiter l'extension urbaine
- >> Relancer la dynamique de construction de logement notamment sur le collectif et semi-collectif
- >> Accompagner les primo-accédants
- >> Accompagner la rénovation énergétique des logements
- >> Lutter contre l'habitat indigne
- >> Lutter contre la vacance des logements ; mais aussi commerciale
- >> Améliorer l'accessibilité des services à la population
- >> Accompagner le vieillissement de la population
- >> Développer l'attractivité résidentielle, notamment de la ville-centre et sur des populations plus jeunes
- >> Anticiper la déprise de certains villages
- >> Limiter la périurbanisation et l'étalement urbain
- >> Améliorer le niveau de formation des individus
- >> Accompagner l'évolution des modes de vie en développant une offre en logement adaptée
- >> Conforter les actions en faveur des ménages les plus fragilisés

AXE 2 – DÉVELOPPER UN TERRITOIRE DE PROXIMITÉ, EN CONFORTANT LE RÔLE DES CENTRALITÉS

Orientation n°1 : Accueillir les nouveaux habitants en s'appuyant sur l'armature urbaine

- 1- Accueillir la population en fonction du niveau d'armature
- 2- Développer un parc de logement adapté à l'ambition du territoire
- 3- Prendre en compte les besoins spécifiques des communes touchées par les inondations

Orientation n°2 : Revitaliser l'ensemble des centralités (centre-ville, centre-bourg et centre-village) en développant des démarches transversales

- 1- S'inscrire dans les politiques nationales et régionales de revitalisation des centralités
- 2- Améliorer les mobilités dans et vers les centralités (centre-ville, et centre-bourgs et centre-village)
- 3- Requalifier les centres-bourgs
- 4- Conforter la mixité des fonctions dans les centralités
- 5- Faire de la culture un moteur de l'attractivité de tous les territoires

Orientation n°3 : Développer une politique commerciale en faveur des centralités

- 1- Lutter contre l'évasion commerciale en périphérie
- 2- Proposer une offre commerciale pour tous
- 3- Anticiper les nouvelles pratiques commerciales

Orientation n°4 : Construire des parcours résidentiels pour répondre aux besoins de tous les habitants

- 1- Répondre aux besoins de tous les habitants
- 2- Diversifier la production de logement pour renouveler le parc privé
- 3- Améliorer le parc de logement

Orientation n°5 : Réfléchir les services et les mobilités au sein des dialogues du SCoT

- 1- Préserver les services de proximité
- 2- Développer les connexions alternatives à la voiture individuelle en direction des différentes polarités

Orientation n°1 : Accueillir les nouveaux habitants en s'appuyant sur l'armature urbaine

Le dynamisme retrouvé grâce à l'ambition économique et à la valorisation du cadre de vie doit permettre l'accélération de la dynamique démographique en attirant davantage de nouveaux habitants du fait de la qualité de vie et de la santé économique du territoire. Le territoire souhaite ainsi s'inscrire dans la dynamique régionale et conforter le poids de Carcassonne Agglo dans la nouvelle région.

OBJECTIFS :

- ▶ Accueillir environ 12 000 nouveaux habitants pour s'inscrire dans la dynamique régionale
- ▶ Construire 15 000 nouveaux logements pour répondre à l'attractivité du territoire
- ▶ S'appuyer sur l'armature territoriale pour développer prioritairement l'offre de logements au plus près des services
- ▶ Conforter le rôle de la ville-centre dans l'accueil de la population
- ▶ Affirmer le rôle des pôles secondaires et de proximité
- ▶ Stabiliser la population au sein des autres communes
- ▶ Accompagner les communes touchées par des catastrophes climatiques dans leur reconstruction

1- Accueillir la population en fonction du niveau d'armature

La position volontariste du territoire en termes d'accueil de population s'ancre dans la dynamique régional récente.

> Viser une augmentation de près de 0,5 % par an de la population de l'agglomération, soit l'atteinte d'environ 120 000 habitants à horizon 2032. Elle correspond à un accueil d'environ 6000 habitants supplémentaires sur 10 ans et une dynamique (+ 0,5%/an) qui devrait se prolonger sur la période 2032-2042.

> Prendre en compte les dynamiques et enjeux de chaque dialogue SCoT dans l'accueil de population.

> Affirmer le rôle du cœur d'agglomération, comme moteur de la dynamique d'agglomération.

> S'appuyer sur les pôles d'équilibre et de proximité pour assurer un relais de services dans les dialogues SCoT.

> Conforter les centres dans toutes les communes.

2- Développer un parc de logement adapté à l'ambition du territoire

Afin de répondre aux besoins de ces populations nouvelles et à l'évolution du profil des ménages accueillis, Carcassonne Agglo devra produire un parc de logements adaptés.

> Produire environ 7 500 logements à horizon 2032 puis prolonger l'effort à horizon 2042. Leur répartition sera adaptée pour répondre à l'évolution du profil des ménages et au renforcement des polarités.

> Proposer une mixité de formes urbaines pour sortir du modèle pavillonnaire, dominant en extension des bourgs et de la ville-centre.

> Conforter la reconquête des centralités.

> Développer la mixité sociale en cherchant à sortir de la logique de zones.



3- Prendre en compte les besoins spécifiques des communes touchées par les inondations

Carcassonne Agglo est fortement exposée aux aléas climatiques. Le changement climatique intensifie des phénomènes extrêmes, notamment les «épisodes méditerranéens» qui amènent sur de courtes périodes des précipitations intenses pouvant entraîner des inondations. L'urbanisme doit plus que jamais intégrer ces risques dans la façon de concevoir les espaces urbains pour **assurer la protection des habitants et la résilience des installations.**

Les communes, les plus durement touchées, ont fait l'objet d'études dite de recomposition urbaine. Le SCoT de Carcassonne Agglo entend faciliter l'application des préconisations de celles-ci.

> Accompagner les communes touchées par les inondations du 15 octobre 2018 dans leur reconstruction par une réflexion globale sur l'anticipation des risques et une adaptation des attentes en matière de construction sur ces secteurs.

> Développer un urbanisme résilient dans un contexte d'évolution rapide du climat.



Inondations du 15 octobre 2018 à Villegailhenc

Source : AFP, Le Monde

Orientation n°2 : Revitaliser les centralités en développant des démarches transversales

Au cœur du projet, la revitalisation des centralités (centre-ville, centre-bourgs et centre-villages) est le défi majeur de Carcassonne Agglo pour les prochaines années.

Pour y répondre, toutes les composantes de la ville devront être intégrées aux approches. La qualité des centres-bourgs permettra de développer un projet à échelle humaine au plus près des habitants en améliorant la qualité de vie.

1- S'inscrire dans les politiques nationales et régionales de revitalisation des centralités

Carcassonne Agglo s'est engagée en faveur de ses centralités en s'inscrivant dans les différentes démarches menées à l'échelle nationale et régionale pour la revitalisation des centralités. Ces démarches viennent conforter l'ambition territoriale d'affirmation des centralités dans le cadre de l'armature urbaine.

> Capitaliser sur la labélisation «Action Cœur de Ville» pour renforcer les actions en faveur du cœur de ville de Carcassonne et notamment du quartier de la Bastide Saint-Louis. La mise en place d'un périmètre d'ORT (opération de revitalisation de territoire) viendra renforcer l'action du territoire en faveur de sa centralité.

> S'appuyer sur la labélisation «Petites Villes de Demain» pour valoriser les centralités des communes concernées.

> Réfléchir à l'opportunité d'élargir le dispositif aux principaux bourgs d'équilibre connaissant à moindre échelle des difficultés semblables.

> Accompagner les projets de renforcement des bourgs exerçant un rôle de centralité à l'échelle d'un petit bassin de vie en soutenant les candidatures communales à l'appel à projet régional «Bourgs centres».

OBJECTIFS :

- ▶ Reconquérir les centres-villes en ramenant activités, services et population
- ▶ Lutter contre la vacance en centre-bourg et en centre-ville
- ▶ Développer des solutions innovantes en centralités pour répondre aux besoins des habitants et des entreprises
- ▶ Améliorer l'accès des centres-bourgs



2- Améliorer les mobilités dans et vers les centralités (centre-ville, centre-bourgs et centre-village)

La question de la mobilité vers et au sein des centralités est essentielle.

- > Renforcer l'accessibilité du centre-ville de Carcassonne par la mise en place du pôle d'échanges multimodal (PEM), de cheminements réservés aux modes actifs au sein de la Bastide et l'optimisation de l'offre de stationnement.
- > Mettre en place des parkings-relais en entrée de ville afin de soulager la circulation et l'offre de stationnement du cœur de ville.
- > En-dehors de Carcassonne, développer des aménagements de centres-bourgs/villages contribuant à la sécurisation des axes traversants majeurs.
- > Proposer dans les bourgs des offres de stationnement groupées, intégrées à des cheminements doux.

3- Requalifier les centralités

Les difficultés de circulation et l'ancienneté des logements ainsi que l'évolution démographique de certains bourg-centres ou villages ou du cœur de ville de Carcassonne, ont amené à une dégradation progressive des centralités. Le territoire souhaite reconquérir ces espaces stratégiques en déprise.

- > Lutter contre la dégradation des logements et l'apparition des logements insalubres en accompagnant la réhabilitation du parc privé
- > Requalifier l'espace public en travaillant notamment sur le traitement des rez-de-chaussée commerciaux en déshérence et par la mise en place de « respirations » en complément d'autres actions transversales.
- > Porter une attention particulière au quartier de la Bastide à Carcassonne, en lien avec Action Cœur de ville en mobilisant les outils incitatifs et coercitifs du Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne.

4- Conforter la mixité des fonctions dans les centralités

La mixité des fonctions dans ces espaces est outil nécessaire de la revitalisation des centralités,

- > Accueillir les projets d'abord en centralité lorsque l'activité envisagée est compatible avec de l'habitat. Les activités artisanales, commerciales et tertiaires sont ainsi appelées à faire vivre les centralités en amenant une diversité des fonctions qui permet de proposer de nouvelles temporalités aux centralités en-dehors des temps nocturnes de résidences.
- > Développer les espaces d'accueil des fonctions libérales, médicales et indépendantes de façon prioritaire au sein des centralités si l'accessibilité et les capacités de stationnement sont compatibles avec le projet.
- > Installer les nouveaux services publics en centralité, lorsque cela est possible, afin de remplir leur rôle de proximité et d'agir comme des « locomotives ».

5- Faire de la culture un moteur de l'attractivité pour tous les territoires


La culture est un axe majeur de l'ambition du territoire. Elle doit trouver sa traduction spatiale dans le projet de SCoT.

- > Réfléchir à l'espace public et aux capacités d'appropriation de celui-ci : fête des arts de rue, fêtes locales... Les aménagements doivent permettre le bon déroulé de ces événements et leur rayonnement local et élargi.
- > Mailler le territoire en matière d'équipements culturels. L'agglomération s'est engagée avec la mise en réseau des médiathèques. Les communes portent elles-aussi de nombreux projets pour renforcer la présence de la culture qu'il s'agit de soutenir dans le cadre du projet.



Orientation n°3 : Développer une politique commerciale en faveur des centralités

Forte du constat de la dégradation de ses entrées de villes, de la multiplication des friches commerciales en périphérie et de la vacance commerciale en centralité, Carcassonne Agglo fait le choix de s'engager dans la mise en place d'une stratégie ambitieuse d'accompagnement du développement de son offre commerciale en faveur de ses centralités.



Carcassonne Agglo a fait le choix de doter son SCoT d'un **Document d'Aménagement Artisanal Commercial et de Logistique (DAACL)**.

Cet outil est néanmoins essentiel pour organiser l'urbanisme commercial. Il détermine les conditions d'implantation des équipements commerciaux qui, en raison de leur importance, sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'aménagement du territoire, le commerce de centre-ville et le développement durable.

OBJECTIFS :

- ▶ Ramener les commerces en centre-ville
- ▶ Lutter contre la vacance commerciale en centre-bourg et en périphérie
- ▶ Améliorer la qualité des zones commerciales
- ▶ Maintenir l'animation commerciale dans les centres-bourgs

1- Lutter contre l'évasion commerciale en périphérie

Carcassonne Agglo a souhaité s'engager dans l'écriture d'un Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL) permettant de définir clairement sa stratégie d'accueil pour les commerces ou ensembles de commerces pouvant modifier les équilibres existants. Il s'agit pour l'agglomération d'endiguer l'évasion commerciale des centres-villes/bourgs vers les périphéries et de limiter les effets contre-productifs de la concurrence entre les différents pôles commerciaux.

Cette stratégie s'appuie sur une lecture partagée de la localisation et du rôle de chaque pôle commercial, que ce soit des **centralités commerciales**, pôles commerciaux mixtes correspondant le plus souvent aux centres-ville/bourg/village/quartiers, ou des **secteurs d'implantation périphériques** (SIP), correspondant aux zones d'activités à vocation commerciale situées aux périphéries des villes.

- > Définir les espaces privilégiés d'accueil du commerce au sein du Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL) en définissant la vocation de chaque pôle commercial de l'agglomération.
- > Accueillir les commerces en centralités quand cela est possible.
- > Ne pas permettre la création de nouvelles zones commerciales ou l'extension des zones existantes en périphérie de la ville ou des bourgs.
- > Lutter contre les friches commerciales.
- > Améliorer la qualité environnementale, paysagère et fonctionnelle de tous les pôles commerciaux.

2- Proposer une offre commerciale pour tous

La revalorisation des centralités par une approche transversale inclut aussi le retour de l'animation commerciale au sein de celles-ci.

- > Développer la qualité des centralités commerciales de Carcassonne, en s'appuyant sur la démarche entamée d'Action Cœur de Ville pour la Bastide et sur la dynamique touristique et patrimoniale pour la Cité.
- > Prendre en compte la dimension commerciale dans les projets de centres-bourgs.
- > Anticiper la disparition du dernier commerce dans les villages.
- > Faciliter l'accueil de commerces ambulants dans les bourgs.

3- Anticiper les nouvelles pratiques commerciales

Face à la problématique commerciale, l'agglomération souhaite aussi anticiper les conséquences des évolutions des modes de consommer et de vendre. Le projet devra ainsi permettre de prendre en compte ces évolutions et de rester souple face aux nouvelles tendances de consommation et de vente.

- > Anticiper les besoins en locaux commerciaux dans les centralités en préservant les continuités commerciales et en intégrant une réflexion globale sur les parcours de consommation et l'accessibilité des locaux pour répondre à l'engouement des commerces de proximité, notamment dans les principaux bourgs et dans le cœur de Carcassonne
- > Améliorer l'espace public à proximité des commerces de centres-bourgs/villages/ville afin de faciliter les cheminements et la venue d'offres mobiles complémentaires.
- > Proposer des solutions temporaires/éphémères ou mutualisées pour aider les porteurs de projet en cœur de bourg.

> Faciliter les liens entre consommateurs, commerçants et producteurs pour créer des filières de proximité. Accompagner les dispositifs de vente directe ou de supermarchés/marchés de producteurs.


> Réfléchir à la place de la logistique en ville pour optimiser les livraisons liées au commerce électronique et aux besoins des magasins traditionnels.

> Anticiper l'impact de l'essor de l'économie de la fonctionnalité (location, seconde main...) sur les formats de vente (développement des zones de services au détriment de la surface de vente) et les stratégies d'implantation des grands groupes.



Orientation n°4 : Construire des parcours résidentiels pour répondre aux besoins de tous les habitants

Carcassonne Agglo se caractérise par une forte part d'habitants fragilisés de par leur âge ou leur condition sociale. Pour autant, elle est aussi très attractive pour les familles. Le projet, ambitieux en termes de développement démographique, doit permettre d'accueillir les nouveaux habitants et d'accompagner les habitants actuels tout au long de leur vie.



Carcassonne Agglo élabore son Programme Local de l'Habitat (PLH) qui est un outil essentiel d'observation, de définition et de programmation des investissements et des actions à mener à l'échelle d'un territoire intercommunal.

OBJECTIFS :

- ▶ Construire des parcours résidentiels pour répondre à la diversité des besoins des habitants
- ▶ Améliorer la qualité du parc de logements tant dans l'ancien que dans les nouvelles constructions
- ▶ Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle au sein des quartiers
- ▶ Lutter contre la précarité énergétique
- ▶ Accompagner le vieillissement de la population

1- Répondre aux besoins de tous les habitants

Dans un territoire marqué par la pauvreté et le vieillissement des ménages, Carcassonne Agglo souhaite s'engager dans un accès durable au logement, en visant notamment les publics les plus fragiles. L'enjeu est de consolider tous les parcours résidentiels.

Diversifier le parc de logements sur l'ensemble du territoire en travaillant la mixité des opérations

La ville de Carcassonne concentre aujourd'hui l'essentiel de l'offre en logement social du territoire. Face à des besoins toujours importants et un parc vieillissant, **l'effort de production et de renouvellement** devra être soutenu.

> Diversifier davantage l'offre développée afin de proposer un éventail plus large de réponses à des ménages qui évoluent (familles monoparentales, personnes seules...). Cela passera tant par la forme, par le type (du PLAI à l'accession aidée) que par la localisation.

> S'appuyer sur la solidarité territoriale pour diffuser l'offre en logement social sur toute l'agglomération en favorisant de petites productions en centralité dans les petits bourgs. Il s'agira de faire la promotion des équilibres de peuplement.

> Accompagner les démarches engagées de requalification des quartiers Politique de la Ville dans le cadre du Programme de Renovation Urbaine. L'enjeu identifié porte à la fois sur la qualité de l'offre proposée mais aussi son adaptation aux évolutions de la demande.

Anticiper le vieillissement de la population en favorisant le maintien à domicile

Le territoire est particulièrement concerné par le vieillissement de la population qui représente un enjeu majeur en termes de politique locale de l'Habitat.

> Mettre en place une offre en cœur de bourg à proximité des services et de l'offre locale de mobilité pour garantir le maintien à domicile de ces populations fragiles. Des solutions intermédiaires type «papy-lofts» ou résidences pourront permettre de mutualiser les services tout en

proposant des produits aux dimensions et caractéristiques plus adaptées aux personnes vieillissantes.

> Accompagner l'adaptation des logements pour répondre aux besoins particuliers des personnes en situation de perte d'autonomie lié à l'âge et/ou au handicap

Accompagner l'installation des jeunes et des actifs en mobilité

Carcassonne Agglo a du mal à garder ses jeunes qui partent vers les métropoles régionales pour leurs études ou leur premier travail. Il y a un vrai enjeu pour le territoire à réussir à **attirer ces jeunes** et à leur proposer des solutions satisfaisantes de logements à leur arrivée.

> Renforcer les liens de mobilité et l'offre de logements étudiants entre le centre-ville de Carcassonne et les différents sites universitaires afin de contribuer à l'animation du centre-ville et à l'attractivité des différents campus.

> Améliorer la qualité de l'offre en petits logements en accentuant la lutte contre les logements insalubres.

> Développer des réponses temporaires pour les jeunes actifs et les stagiaires, afin de s'adapter à des contrats courts.

Répondre aux besoins d'hébergement d'urgence en anticipant la passerelle avec le logement

Il s'agit pour Carcassonne Agglo de **lutter contre le mal-logement et les situations de grande précarité.**

> Proposer des solutions d'hébergement d'urgence.

> Travailler sur les parcours résidentiels sur le long terme afin d'éviter des situations au long cours.

Accompagner la sédentarisation des Gens du Voyage
Carcassonne Agglo dispose d'aires de grand passage et d'accueil en conformité avec les ambitions du Schéma Départemental. Le territoire est cependant régulièrement confronté à des demandes croissantes de **sédentarisation.**

> Accompagner les initiatives de sédentarisation des Gens du Voyage.

2- Diversifier la production de logement pour renouveler le parc privé

Pour répondre à l'évolution de la demande, le projet doit permettre de faire émerger de nouvelles solutions qui répondent à la diversité des besoins sur le territoire.

> Innover dans les formes urbaines, alternatives en visant une intégration en cohérence au tissu urbain existant tout en limitant la consommation d'espace.

> Développer un parc de logements performant et résilient face aux contraintes climatiques.

> Reconquérir et réhabiliter les logements vacants

3- Améliorer le parc de logements

La plupart des communes sont confrontées à des phénomènes d'îlots insalubres renforcés par une vacance soutenue en cœur de bourg.

> Lutter contre les logements insalubres et la précarité énergétique.


> Développer l'action foncière comme levier opérationnel privilégié en complément des aides à la réhabilitation existantes.

> Rénover le parc.



Orientation n°5 : Réfléchir les services et les mobilités au sein des dialogues du SCoT

La faible densité de certains secteurs de Carcassonne Agglo pose une double problématique de maintien des derniers services et d'accessibilité à ceux-ci pour des populations souvent fragilisées par l'âge ou les revenus. L'élaboration du SCoT est l'occasion d'ouvrir un dialogue entre les communes à l'échelle de ces territoires afin d'établir une stratégie, en lien avec le Plan Global de Déplacement (PGD), qui permettent de répondre à ces enjeux et de lutter contre la désertification de certains secteurs et contre la précarisation de certains ménages.



Carcassonne Agglo a élaboré son Plan Global de Déplacement (PGD) qui est le document de planification qui permet d'améliorer les déplacements quotidiens et touristiques, en fixant aussi un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le PGD est la feuille de route pour les 10 ans à venir, il doit permettre à tous les habitants de trouver de nouvelles solutions de mobilité

OBJECTIFS :

- ▶ Maintenir le niveau de service à l'échelle des secteurs de développement
- ▶ Garantir l'accès aux services
- ▶ Développer des solutions de mobilité alternatives à la voiture individuelle en direction des polarités du territoire

1- Préserver les services de proximité

Carcassonne Agglo souhaite **affirmer le rôle de toutes les centralités** dans l'accueil de services.

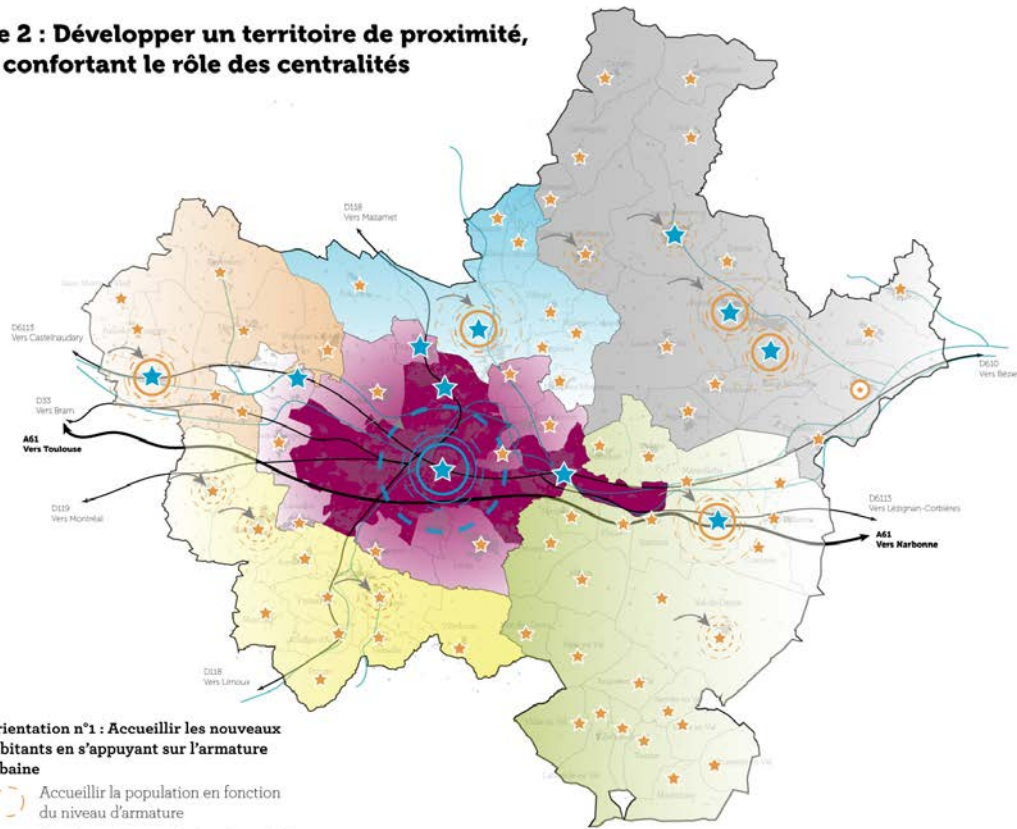
- > Renforcer le rôle des bourgs dans la production de logements et en matière d'accessibilité pour soutenir les services existants.
- > Accueillir de façon privilégiée les services de rayonnement dans les pôles de l'armature urbaine.
- > Engager une réflexion sur l'opportunité de mutualisation de certains services au sein des dialogues du SCoT.
- > Anticiper sur les besoins en nouveaux services ou en adaptation de l'existant. Anticiper le devenir de certains locaux ou sites de services qui n'auraient plus d'usage à court ou moyen terme.

2- Développer les connexions alternatives à la voiture individuelle en direction des différentes polarités

De nombreuses communes ne disposent d'aucun service ou d'un niveau de services limités. Pour leurs habitants, la dépendance à la voiture pour les activités amène une forte précarité au quotidien.

- > Développer les transports en commun, le covoiturage, les mobilités actives en direction des différentes polarités. Cela permettra d'améliorer la mobilité des personnes sans voiture en direction des services.
- > Sécuriser les pratiques de modes doux entre les bourgs, notamment par la mise en place de liaisons cyclables.
- > Conforter l'offre de stationnement dans les pôles du territoire, en favorisant notamment la rotation à proximité des services.

Axe 2 : Développer un territoire de proximité, en confortant le rôle des centralités



Orientation n°1 : Accueillir les nouveaux habitants en s'appuyant sur l'armature urbaine

- Accueillir la population en fonction du niveau d'armature
- Prendre en compte les besoins spécifiques des communes touchées par les inondations

Orientation n°2 : Revitaliser les centralités

- Conforter la mixité des fonctions dans les centralités
- S'inscrire dans les politiques nationales et régionales de revitalisation des centralités (Action Coeur de Ville, Petites Villes de Demain et Bourg-centre)

Coeur d'agglomération

- Centre urbain
- Ville-centre
- Coeur d'agglomération

Pôles relais

- Pôles d'équilibre
- Pôles de proximité

Orientation n°3 : Développer une politique commerciale en faveur des centralités

- Proposer une offre commerciale pour tous

Orientation n°4 : Construire des parcours résidentiels pour répondre aux besoins de tous les habitants

- Répondre aux besoins de tous

Orientation n°5 : Réfléchir les services à la population et les mobilités au sein des dialogues du SCoT

- Préserver les services de proximité (centralité et dialogues du SCoT)

- Développer les connexions alternatives à la voiture en direction des différentes polarités

Secteurs de développement

- Piémont et Val-de-Dagne
- Cabardès
- Nord Carcassonnais
- Minervois
- Malepère - Sud

Pour rappel, le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) ne constitue pas un document opposable aux tiers.

Les cartes contenues dans le présent PAS ont une valeur informative : elles sont destinées à faciliter la lecture et la spatialisation d'une partie des objectifs et orientations qui y sont définies.

A ce titre, elles ne sont pas exhaustives. Ces cartes sont accompagnées d'une légende présentant sous une forme synthétique les orientations générales du PAS correspondant à chaque figuré de la carte. La légende reprend l'organisation par objectif de la partie textuelle. Certains figurés peuvent correspondre à plusieurs orientations.

Elles entendent faciliter la compréhension des enjeux du territoire et ne constituent ni des axes, ni des objectifs ou des orientations du projet intercommunal. »

AXE 3 – DÉVELOPPER UN TERRITOIRE ATTRACTIF, EN S'APPUYANT SUR UN POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE

Rappel des enjeux issus du diagnostic :

- >> Développer la visibilité de Carcassonne Agglo en s'appuyant sur le positionnement central au sein de la nouvelle région
- >> Etre acteur de la stratégie de développement régionale
- >> Valoriser l'offre touristique en-dehors du centre-ville de Carcassonne ; en diversifiant l'offre
- >> Conforter le tourisme d'affaire sur le territoire
- >> Structurer l'offre foncière et immobilière à destination des entreprises
- >> Requalifier les zones d'activités existantes
- >> Traiter les friches commerciales et agricoles
- >> Limiter le développement commercial de périphérie
- >> Accompagner les reprises des activités agricoles et artisanales

- >> Diversifier l'économie carcassonnaise vers davantage de productif en s'appuyant sur les savoir-faire locaux
- >> Développer l'économie numérique et la digitalisation de l'économie



Pôle numérique

AXE 3 – DÉVELOPPER UN TERRITOIRE ATTRACTIF, EN S'APPUYANT SUR UN POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE

Orientation n°1 : Affirmer sa position au cœur de la Région Occitanie

- 1- Développer des équipements permettant de profiter de cette situation stratégique
- 2- Renforcer la connexion du territoire au niveau régional, national et international
- 3- Développer une offre de tourisme régionale entre excursions et tourisme d'affaire
- 4- Renforcer les coopérations avec les métropoles toulousaine et montpelliéraine
- 5- S'appuyer sur les événements culturels phares du territoire

Orientation n°2 : Construire une offre économique attractive et complémentaire

- 1- S'appuyer sur les filières-clés du territoire pour développer l'emploi
- 2- Développer l'offre de formation et l'enseignement supérieur en adéquation avec les particularités du territoire
- 3- Construire une offre économique lisible en confortant la vocation des zones
- 4- Développer l'emploi pour tous

Orientation n°3 : Conforter les agricultures du territoire

- 1- Garantir les conditions de fonctionnement de l'activité agricole par la préservation du foncier agricole stratégique
- 2- Favoriser la transmission des exploitations et l'installation des jeunes agriculteurs
- 3- Poursuivre la politique de résorption des friches
- 4- Valoriser les productions locales en soutenant notamment la production et la transformation
- 5- Favoriser la diversification agricole

Orientation n°4 : Renforcer l'offre touristique, socle du rayonnement local

- 1- Connecter les sites existants
- 2- Diversifier l'offre d'activités pour allonger les séjours des touristes
- 3- Diversifier l'offre d'hébergement pour répondre à des besoins variés

Orientation n°1 : Affirmer sa position au cœur de la Région Occitanie

Le territoire est traversé par un axe majeur entre Toulouse et le littoral méditerranéen et l'Espagne mais subit jusqu'ici un effet « tunnel ». Traversé par des flux de nature diverse (marchandises, touristes...), il peine à les capter. Dans une région nouvelle qui réunit les régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, Carcassonne Agglo peut se prévaloir d'une situation stratégique à mi-chemin entre les métropoles toulousaine et montpelliéraine, fers de lance de la croissance régionale. Dès à présent, les manifestations, rencontres entre acteurs professionnels, associatifs... se multiplient sur le territoire de Carcassonne Agglo bien que les infrastructures ne soient pas toujours présentes.

Le projet doit permettre d'optimiser les retombées de cette nouvelle donne régionale.

OBJECTIFS :

- ▶ Conforter les grandes infrastructures de transport du territoire
- ▶ Affirmer le rôle de l'aéroport en complémentarité de l'offre toulousaine
- ▶ Limiter le développement de l'habitat à proximité des axes pour prévenir les nuisances
- ▶ Optimiser les liaisons vers Toulouse et Montpellier
- ▶ Développer le tourisme d'affaire
- ▶ Conforter l'offre de loisirs
- ▶ Se positionner sur les grands axes régionaux de mobilités douces

1- Développer des équipements permettant de profiter de cette situation stratégique

La position centrale de Carcassonne Agglo en fait un lieu de rencontres préférentiel pour les loisirs comme pour les affaires.

- > *Développer les infrastructures d'accueil en cohérence avec ces nouveaux besoins.*
- > *Alimenter cette réflexion tant sur un projet majeur de type parc des expositions de Carcassonne que sur des solutions intermédiaires de salles de conférence ou de réunions à disposition des entreprises, aussi bien privées que publiques.*
- > *Organiser des manifestations régionales pour asseoir cette position stratégique.*

2- Renforcer la connexion du territoire au niveau régional, national et international

Atout majeur pour le territoire, les axes routiers (autoroute et nationales) et ferroviaires devront être valorisés pour améliorer les échanges avec les métropoles voisines mais aussi pour capter de nouveaux flux en direction de la côte méditerranéenne ou de l'Espagne.

- > *Améliorer la qualité du maillage routier, notamment en lien avec les sites d'activités. Veiller à la bonne connexion de ces zones vers les échangeurs de l'A61.*
- > *S'appuyer sur le réseau régional ferré pour développer les connexions quotidiennes vers Toulouse, en améliorant le cadencement et l'étendue des horaires*
- > *Renforcer les correspondances en gare de Carcassonne, notamment vers Quillan. Optimiser les liaisons vers Toulouse et Narbonne pour développer les liens avec la capitale.*
- > *Anticiper les besoins éventuels de foncier de l'aéroport lié au*

desserrement de l'aéroport de Toulouse tout en restant vigilant à préserver les corridors écologiques présents à proximité du site.

> Améliorer les liaisons entre l'aéroport et le centre-ville notamment en direction du Pôle d'Echange Multimodal de la gare de Carcassonne.

3- Développer une offre de tourisme régionale entre excursions et tourisme d'affaire

Cette proximité retrouvée est aussi l'occasion d'affirmer l'offre touristique diversifiée de Carcassonne Agglo, du tourisme d'excursion au tourisme d'affaire en passant par le tourisme vert.

> S'appuyer sur le Centre des Congrès pour développer le tourisme d'affaire.

> Ouvrir le territoire à de nouvelles clientèles en diversifiant l'offre d'hébergement et l'accessibilité des sites d'accueils

> Affirmer le territoire comme territoire d'escapade culturelle et sportive en développant l'offre de loisirs, en complément de l'offre nature et patrimoniale déjà fortement représentée sur le territoire.

> Intégrer davantage le territoire dans les grands itinéraires de mobilités douces, en se concentrant en priorité à la valorisation du Canal du Midi.

4- Renforcer les coopérations avec les métropoles toulousaine et montpelliéraine

Le nouveau découpage régional est une opportunité importante pour l'agglomération, notamment pour s'affirmer vis-à-vis des deux métropoles régionales. Le développement des coopérations doit permettre à l'agglomération de bénéficier davantage des retombées positives des dynamiques métropolitaines.

> Poursuivre les travaux engagés dans le cadre du Dialogue Métropolitain avec Toulouse Métropole depuis 2013. Développer les axes de travail en commun sur un principe de réciprocité.

> Développer l'offre universitaire en complément et cohérence des offres proposées par les deux métropoles.

> Renforcer les liens avec le monde économique de ces deux territoires en vue d'accueillir de nouvelles entreprises à forte valeur ajoutée sur le territoire.

5- S'appuyer sur les événements culturels phares du territoire

Le rayonnement de Carcassonne Agglo est solidement corrélé à l'offre culturelle que le territoire propose. Au-delà de l'offre patrimoniale, un certain nombre d'événements reconnus au-delà des frontières régionales et parfois nationales viennent conforter la renommée du territoire : festival de Carcassonne, feu d'artifice de Carcassonne, fête du livre de Montolieu, exposition de bande dessinée de Caunes-Minervois, ...

> Accompagner le développement de ces manifestations en adaptant les sites d'organisation aux besoins en termes de stationnement, de lieu d'animation et de réception du public.

> Conforter spécifiquement les pôles touristiques en améliorant et en renforçant leurs capacités d'accueil.



Caunes-Minervois



Orientation n°2 : Construire une offre économique attractive

L'ambition du territoire s'appuie sur un projet résolument tourné vers le développement économique. Dans un contexte économique et social fragile, Carcassonne Agglo choisit de fixer un cap volontariste pour la croissance de l'emploi et l'attractivité territoriale.

1- S'appuyer sur les filières-clés pour développer l'emploi

L'économie carcassonnaise peut s'appuyer sur ses filières traditionnelles et ses filières en devenir pour porter son ambition de rayonnement. Le projet doit permettre de les soutenir en leur donnant les moyens d'évoluer spatialement et en créant des liens entre les acteurs et les territoires.

Tourisme et patrimoine

Le tourisme lié au patrimoine est un pilier économique majeur pour le territoire.

> Valoriser les sites historiques et développer la mise en réseau des différentes offres au sein de Carcassonne Agglo et au-delà.

> Développer une offre attractive en-dehors de la période estivale

> S'appuyer sur le numérique pour expérimenter de nouvelles offres et conforter la communication autour de l'existant

Numérique

La numérisation de l'économie ouvre de nouvelles perspectives pour le territoire. La **mise en place du Pôle Numérique** sur la zone de Saint-Jean-de-l'Arnouze a permis d'inscrire sur le territoire un espace de développement pour les porteurs de projet.

> S'appuyer sur la qualité de la connexion Très Haut Débit ainsi que le haut niveau de services pour attirer des entreprises de services aux entreprises.

> Faire rayonner les pratiques numériques en développant de façon privilégiée des tiers-lieux au sein des pôles d'équilibre et de proximité du territoire. Ces espaces devront ainsi permettre d'offrir une qualité d'accès satisfaisante aux porteurs de projet et soutenir les initiatives individuelles.

OBJECTIFS :

- ▶ Accompagner le développement des filières stratégiques du territoire
- ▶ Développer le réseau Très Haut Débit
- ▶ Développer les tiers-lieux au sein des pôles secondaires et de proximité
- ▶ Mettre en réseau les acteurs économiques du territoire
- ▶ Rechercher une meilleure adéquation entre l'offre de formation et les besoins du tissu économique
- ▶ Développer l'offre de formation supérieure sur le territoire en mettant en place une offre d'accueil satisfaisante pour les étudiants
- ▶ Améliorer la qualité des zones d'activités en travaillant sur leur insertion paysagère et en luttant contre les friches
- ▶ Construire une offre immobilière adaptée en cœur de ville

Artisanat

L'artisanat contribue déjà à la recherche d'excellence du territoire, principalement au travers de savoir-faire reconnu au sein de l'artisanat d'art.

- > *Valoriser ces compétences et de permettre à de nouvelles pratiques d'émerger.*
- > *Créer des formations et des réseaux dédiés à la rénovation énergétique.*
- > *Accueillir les activités artisanales au sein des centralités quand cela est possible avec la mise en place de solutions immobilières innovantes (espaces de stockage ou ateliers mutualisés, villages d'artisans...).*

Agroalimentaire

L'agroalimentaire est, avec le tourisme, un des piliers historiques de l'économie locale. Forte d'un terroir riche et diversifié, dominé par la viticulture, l'agglomération dispose d'un fort potentiel de développement lié à cette filière, comme en témoigne l'apparition de pépites locales à l'image de la Belle Aude. Cependant, le territoire a longtemps exporté ses matières premières (vin, céréales...) sans particulièrement développer son industrie de transformation.

- > *Mettre l'alimentation locale au premier rang, mettant la transformation au service des agriculteurs et des consommateurs.*
- > *Construire les liens entre producteurs afin de développer des solutions de transformation mutualisées. Cela passera aussi par la mise en valeur des circuits-courts avec le rapprochement des producteurs avec les consommateurs mais aussi avec les artisans locaux.*
- > *Développer le plan alimentaire territorial (PAT)*
- > *Protéger les terres à fort potentiel agricole*

Énergies renouvelables

Le territoire souhaite s'engager dans une démarche très volontariste en matière de développement durable. Ce choix passe aussi par la volonté d'être un territoire d'innovation et d'expérimentation en matière énergétique. Carcassonne Agglo est déjà le théâtre de plusieurs projets jouant sur les échelles et les technologies, de la pico-centrale hydraulique au champ éolien.

- > *Attirer les porteurs de projet de la maîtrise et de la production d'énergie.*
- > *Renouveler les pratiques des entreprises pour engager une transition verte au sein du tissu économique. Les agriculteurs seront au cœur de cette transition, valorisant leurs sous-produits et leurs bâtiments pour la production d'énergie.*

Services aux personnes

Carcassonne Agglo connaît une forte transformation démographique avec un vieillissement prononcé de sa population et une nouvelle forme de précarité qui s'installe sur le territoire.

- > *Développer l'économie sociale et solidaire en s'appuyant sur le tissu associatif pour construire des réseaux d'entraides.*



2- Développer l'offre de formation et l'enseignement supérieur en adéquation avec les particularités du territoire

Le pôle universitaire de Carcassonne est un vrai enjeu d'attractivité pour le territoire. Attirer de nouveaux jeunes diplômés, maintenir les jeunes sur le territoire en leur donnant de nouvelles perspectives est une priorité pour garantir le dynamisme du territoire. Aujourd'hui environ 1 000 étudiants sont accueillis sur Carcassonne Agglo, l'objectif est bien d'augmenter ce nombre afin de devenir une vraie ville universitaire.

> Développer l'offre de formation. en composant des parcours en adéquation avec les besoins du tissu économique avec le double objectif d'attirer des entreprises en quête de talents mais aussi d'offrir des opportunités locales aux jeunes diplômés.

> S'appuyer sur une réelle complémentarité avec les formations proposées dans les métropoles de Toulouse et Montpellier.

*> Positionner les logements étudiants **en priorité** en centre-ville ou à proximité de Carcassonne pour ancrer les étudiants dans le territoire.*

> Développer l'université numérique.

3- Construire une offre économique lisible en confortant la vocation des zones

Le développement économique trouvera sa traduction dans une stratégie foncière claire et ambitieuse. L'un des préalables est de proposer une répartition des rôles lisibles entre les zones d'activités du territoire.

> Accueillir les activités économiques dans les centres-villes/centres-bourgs/centre-village quand elles sont compatibles avec une activité résidentielle.

> Conforter les parcours résidentiels des entreprises en développant des offres d'accueil innovantes

> Améliorer la qualité des aménagements en zone d'activité, en soignant notamment les entrées de ville.

> Requalifier les sites vieillissants et lutter contre les friches

> Faire des zones d'activités des pionnières de la transition énergétique

4- Développer l'emploi pour tous

Carcassonne Agglo souhaite afficher une ambition économique forte afin de développer l'emploi local et lutter contre la précarité économique des ménages. Cela passera à la fois par l'accompagnement des porteurs de projets et des entreprises en croissance mais aussi par la montée en compétences des actifs tout au long de leur vie.

> Développer la formation tout au long de la vie

> Améliorer l'adéquation emploi/compétence en lien avec les entreprises et les filières de formation

> Faciliter le retour à l'emploi pour les publics les plus fragiles

Orientation n°3 : Conforter les agricultures du territoire

Carcassonne Agglo bénéficie d'une agriculture diversifiée tant par les pratiques que par les terroirs. Le changement climatique et l'activité humaine menacent les équilibres agricoles et nécessitent souvent une adaptation des agriculteurs dans leurs pratiques. Le projet cherche à conforter le socle agricole du territoire en mettant en avant des outils pour répondre à ces problématiques.

OBJECTIFS :

- ▶ Accompagner l'évolution des pratiques agricoles
- ▶ Lutter contre les friches
- ▶ Favoriser la création de logiques de filières pour valoriser les productions locales
- ▶ Permettre une adaptation progressive de l'agriculture au changement climatique
- ▶ Préserver les terres agricoles stratégiques de l'activité humaine

1- Garantir les conditions de fonctionnement de l'activité agricole par la préservation du foncier agricole stratégique

Le territoire a consommé près de 670 ha entre 2009 et 2019 pour assurer son développement urbain, principalement au détriment des terres agricoles. Le foncier agricole est ainsi soumis à une forte pression, notamment en cœur d'agglomération, alors même que le changement climatique et les activités humaines modifient la qualité des sols et leurs capacités de production.

> Protéger davantage le foncier agricole de la spéculation foncière et de l'artificialisation.

> Prendre en compte dans les aménagements en entrée de bourg ou en zone agricole le maintien des usages agricoles (circulations, pratiques agricoles) afin de limiter les conflits d'usage entre l'agriculture et les autres activités du territoire.

> Intégrer la question du foncier agricole dans les réflexions du Projet Alimentaire de Territoire (PAT)

2- Favoriser la transmission des exploitations et l'installation des jeunes agriculteurs

Le territoire favorisera l'accueil de nouveaux exploitants agricoles afin de lutter contre la déprise agricole et les friches

> S'appuyer sur la Charte Agricole de Territoire construite de façon partenariale pour développer une stratégie foncière favorable aux nouvelles installations et accompagner les reprises d'exploitations.



3- Poursuivre la politique de résorption des friches

Conformément à l'Article L.125-1 du code rural relatif à la valorisation des terres incultes ou des terres sous-exploitées, une parcelle agricole est considérée comme friche dès lors qu'elle n'est plus exploitée depuis au moins trois ans, par comparaison avec les conditions d'exploitation des parcelles de valeur culturale similaire des exploitations agricoles à caractère familial, situées à proximité. Le délai de trois ans mentionné ci-dessus est réduit à deux ans en zone de montagne.

Après un travail de diagnostic mené entre 2014 et 2016 au sein du Schéma de Développement Agricole (SDA), Carcassonne Agglo s'est engagée dans une démarche de résorption des friches agricoles. Depuis 2017, une expérimentation est menée sur le Val-de-Dagne afin de donner une nouvelle vie à ces terrains.

> Permettre la réalisation des actions identifiées dans le SDA et envisager leur déploiement sur d'autres secteurs identifiés à enjeux à l'image de la Malepère.

4- Valoriser les productions locales en soutenant notamment la production et la transformation

Carcassonne Agglo dispose d'une grande variété de productions, souvent détentrices de label de qualité ou d'origine protégée. Cependant, le territoire dispose de peu d'activités de transformation et d'outils de transformation. Les expérimentations en cours (atelier de transformation de Castans, abattoir mobile...) montrent que le besoin existe.

> Développer une logique de filière pour valoriser les productions locales et développer l'emploi.

> Mettre en perspective l'alimentation locale notamment collective en travaillant sur l'approvisionnement local.

> Accompagner le développement d'outils de transformation

5- Favoriser la diversification agricole

Parmi les évolutions de l'activité agricole, le territoire souhaite accompagner la diversification de l'activité qui permet de proposer de nouvelles sources de revenus aux agriculteurs mais aussi souvent de valoriser localement l'activité agricole.

> Intégrer l'agriculture dans l'offre touristique avec l'essor de l'oénotourisme et de l'agritourisme, de la même façon que la vente directe.

> Accompagner la diversification des productions face au changement climatique en réfléchissant tant aux impacts en termes de fonciers qu'à la gestion de la ressource en eau..



Orientation n°4 : Renforcer l'offre touristique, socle du rayonnement local

Le tourisme est un des piliers économiques du territoire. Il est notamment le vecteur majeur d'attractivité et de visibilité à l'échelle nationale et internationale. La ville de Carcassonne et ses sites historiques reconnus sont les portes d'entrée d'un territoire à l'offre diversifiée et nombreuse qu'il s'agit désormais de connecter et de valoriser.

OBJECTIFS :

- ▶ Accueillir une nouvelle locomotive touristique
- ▶ Mettre en réseau tous les sites touristiques de Carcassonne Agglo
- ▶ Conforter les liaisons entre les sites majeurs de Carcassonne
- ▶ Diversifier l'offre d'hébergement pour conquérir de nouveaux publics
- ▶ Valoriser le patrimoine naturel du territoire

1- Connecter les sites existants

Le territoire dispose d'un patrimoine historique et paysager important et reconnu. Les deux sites majeurs sont le Canal du Midi et la Cité de Carcassonne dont le classement en tant que patrimoine mondial de l'Unesco a contribué à leur renommée internationale. A leurs côtés, des centaines de sites jalonnent le territoire. Le projet doit permettre de renforcer leurs liens afin de faire bénéficier à tout le territoire de cette manne touristique.

> Renforcer les liens entre les trois sites majeurs de Carcassonne que sont le Canal du Midi, la Bastide et la Cité, dans la lignée de la labélisation «Grand Site». L'amélioration de la mobilité entre ces sites via des cheminements doux balisés et sécurisés permettra d'en améliorer la lisibilité.

> Mailler les sites d'intérêt au-delà des limites de la ville-centre pour construire des «parcours touristiques» fondés sur cette mise en réseau. Cette lecture à l'échelle de l'Agglomération pourra ainsi s'appuyer et se connecter à des réseaux existants à l'image du Canal du Midi ou du réseau des sites cathares et Grand Site Occitanie «Citadelles du Vertige»

2- Diversifier l'offre d'activités pour allonger les séjours des touristes

Le territoire est aujourd'hui davantage un territoire de passage ou d'excursion qu'un territoire de séjour. Afin d'affirmer son rôle de pôle touristique majeur à l'échelle nationale, il doit désormais diversifier l'offre d'activités pour provoquer l'allongement des séjours touristiques.

> Réfléchir à la mise en place d'une nouvelle locomotive touristique permettant d'attirer de nouveaux publics et de proposer des activités sur plusieurs jours. Cette nouvelle proposition serait directement en lien avec le territoire, s'appuyant sur l'histoire et les paysages locaux.

> Valoriser les paysages locaux via la signalisation des cheminements piétons et cyclistes .

> Développer le tourisme de nature

> Se positionner en complémentarité directe de l'offre balnéaire proposée sur la côte méditerranéenne.

3- Diversifier l'offre d'hébergement pour répondre à des besoins variés

Le territoire dispose d'une offre d'hébergement qualitative qui répond positivement aux exigences de la clientèle étrangère mais qui répond partiellement aux besoins des touristes d'affaires ou de la clientèle à moindre revenus.

> Diversifier l'offre d'hébergement en permettant l'émergence de projets liés à l'accueil de groupes ou à de l'hébergement de plein-air.

> Anticiper et accompagner les nouvelles formes d'hébergement, hébergements insolites et hébergements chez l'habitant.

4- Gérer la surfréquentation des sites touristiques

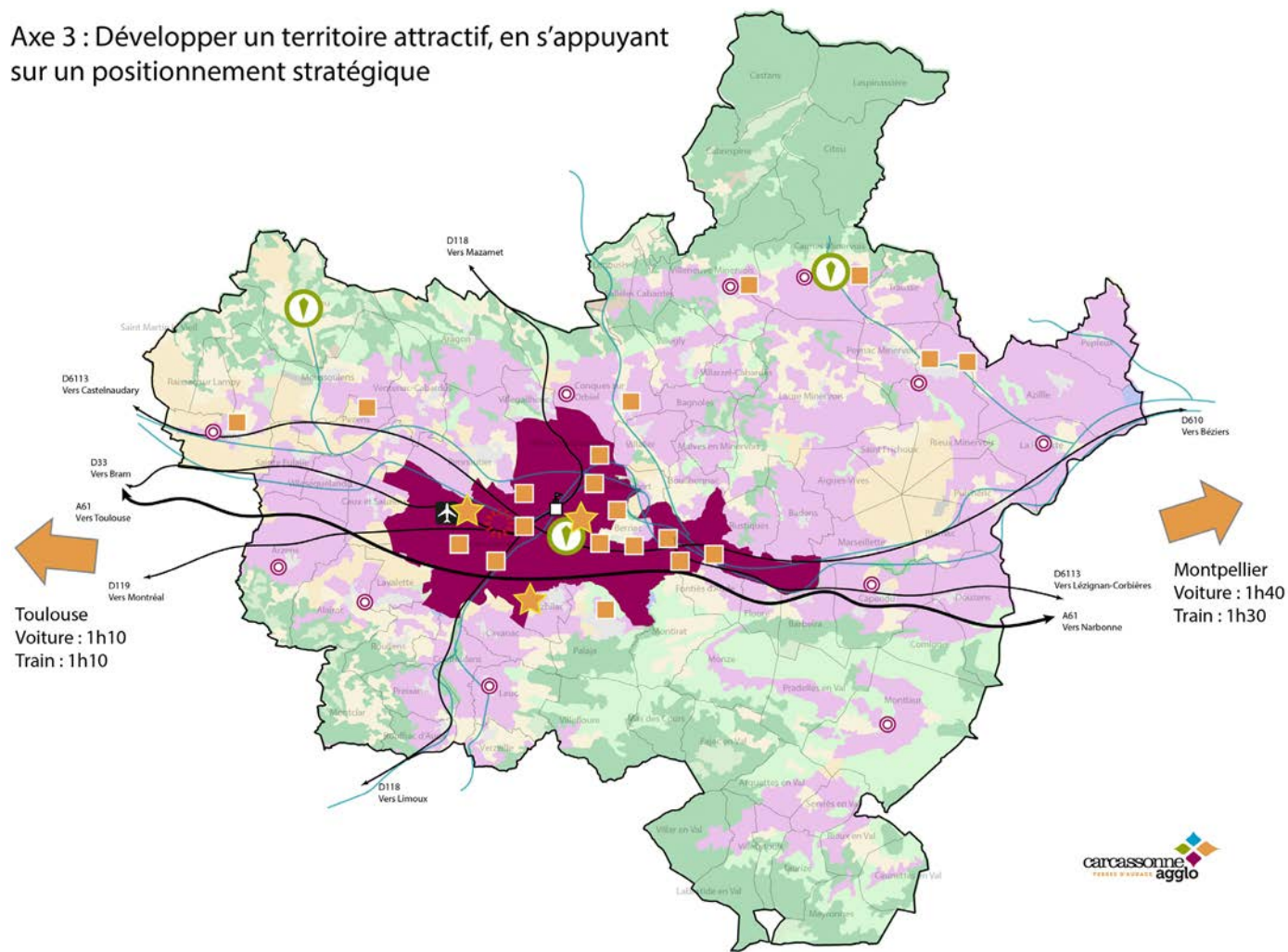
Le renforcement du tourisme peut être source de surfréquentation sur certains sites majeurs ou sur des sites présentant des sensibilités écologiques.

> encadrer l'accès aux sites touristiques : organiser l'offre de stationnement, privilégier les modes doux, adapter le confort thermique des cheminements et des espaces d'accueil (dispositifs d'ombrage,...) prévoir une gestion adaptée des déchets ...



Canal du Midi

Axe 3 : Développer un territoire attractif, en s'appuyant sur un positionnement stratégique



Orientation n°1 : Affirmer sa position au cœur de la Région Occitanie

- Renforcer la connexion du territoire (aéroport, gare, réseau routier)
- Développer une offre de tourisme régionale et s'appuyer sur les événements culturels (pôles touristiques)
- Renforcer les coopérations avec les métropoles toulousaines et montpelliéraines

Orientation n°2 : Construire une offre économique attractive

- S'appuyer sur les filières clés du territoire et notamment sur le numérique (pôle numérique et tiers-lieux)
- Développer l'offre de formation et l'enseignement supérieur
- Construire une offre économique lisible en confortant la vocation des zones

Orientation n°3 : Conforter les agricultures du territoire

- Garantir les conditions de fonctionnement de l'activité agricole et sylvicole (plaines céréalières, viticulture, pâturage, maraîchage)
- Orientation n°4 : Renforcer l'offre touristique, socle du rayonnement local

Pour rappel, le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) ne constitue pas un document opposable aux tiers.

Les cartes contenues dans le présent PAS ont une valeur informative : elles sont destinées à faciliter la lecture et la spatialisation d'une partie des objectifs et orientations qui y sont définies. A ce titre, elles ne sont pas exhaustives. Ces cartes sont accompagnées d'une légende présentant sous une forme synthétique les orientations générales du PAS correspondant à chaque figuré de la carte. La légende reprend l'organisation par objectif de la partie textuelle. Certains figurés peuvent correspondre à plusieurs orientations.

Elles entendent faciliter la compréhension des enjeux du territoire et ne constituent ni des axes, ni des objectifs ou des orientations du projet intercommunal. »



